



23 Les Mûriers  
71600 St Léger-les-Paray  
Téléphone : 03.85.81.32.51  
Messagerie : [comores.horizon@laposte.net](mailto:comores.horizon@laposte.net)  
Site internet : [www.comores-horizon.org](http://www.comores-horizon.org)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**LE MERCREDI 27 JANVIER 2010**

**à 19 heures - petite salle sous la mairie - St Léger les Paray**

**Présents** : Mesdames Sylvie BONNARDOT, Annick BOUCHOT, Christine BOUILLOT, Célia CARRETTE, Annie CHAVALARD, Chantal D'ALMEIDA, Annie FOLTRAN, Colette JACOB, Josyane LOISY, Anne LUMINET (arrivée à 20h), Pascale PAUTONNIER, Odette SOTTY (arrivée à 19h45)

**Excusés** : Mademoiselle Laurence CANDITO, Mesdames Marie Hélène LAMOTTE, Odile PURAVET, Messieurs Nicolas CHAVALARD, Bruno MAITRE.

### **I Formations 2010**

En attendant les retardataires, Annick Bouchot présente les formations proposées par le Conseil Général. Le document sera envoyé par le secrétariat et par mail à tous les membres du CA. Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire auprès de la présidente qui rappelle que les frais de route peuvent être pris en charge par l'association (le tarif en vigueur est de 0,29 €du km)

### **II Election du nouveau bureau, relais pour les personnes responsables**

Annick BOUCHOT rappelle le rôle des membres du bureau en s'appuyant sur le guide pratique de l'association de Saône et Loire:

«**Le (la) président(e)** est le (la) représentant(e) légale(e) de l'association;

Il (elle) anime l'association, coordonne les activités;

Il (elle) assure les relations publiques, internes et externes;

Il (elle) dirige l'administration de l'association;

Il (elle) fait le rapport moral annuel de l'assemblée générale

**Le (la) vice-président** (vice-présidente) supplée au président en cas d'absence de celui-ci.

**Le (la) trésorier(ère)** gère le patrimoine financier de l'association, effectue les paiements, perçoit les sommes dues à l'association, encaisse les cotisations, prépare le compte de résultat et le bilan présentés à l'assemblée générale annuelle où il rend compte de sa mission au conseil d'administration.

**Le (la) secrétaire** tient la correspondance de l'association. Il (elle) est responsable des archives, établit les procès verbaux des réunions, tient le registre réglementaire pour modification des statuts et changement de composition du conseil d'administration.»

Avant le vote, un appel à candidature est lancé parmi les membres présents : Christine Bouillot et Pascale Pautonnier souhaitent seulement un poste d'adjointe.

Vote à bulletin secret :

Ont obtenu :

Présidente : A.Bouchot : 10 voix, élue

Vice présidente : S.Bonnardot : 3 voix, P.Pautonnier : 1 voix, A.Chavalard : 2 voix, C.Jacob : 2 voix

Secrétaire : A.Foltran : 10 voix, élue

Secrétaire adjointe : C.Bouillot : 8 voix, élue

Trésorière : P.Pautonnier : 4 voix, C.Jacob : 3 voix

Trésorière adjointe : M-H Lamotte : 8 voix, élue Ch D'Almeida : 1 voix

Nous votons un 2<sup>ème</sup> tour à main levée pour le poste de vice-présidente qui est confié à S.Bonnardot, avec son accord.

Personne n'acceptant le poste de trésorière, la présidente s'apprête à déclarer l'association en sommeil.

O.Sotty, qui vient d'arriver et n'a donc pas participer au vote, propose sa candidature.

Toujours à main levée, l'ensemble du conseil accepte sa candidature par 10 voix.

S.Pentolini l'informerá et l'aidera au maximum dans son travail.

### **III Fonctionnement du nouveau CA : rythme des réunions, décisions, rôle du bureau**

- La présidente communique que des membres de l'ancien CA, ont signalé que celui-ci n'avait pas assez de pouvoir. Après discussion et compte tenu des occupations nombreuses de chacune d'entre nous, qui appartenons toutes à plusieurs associations, les réunions seront maintenues à raison de 2 ou 3 par an, les informations et les questions posées par mail circulant bien. **Les membres présents réitèrent leur confiance au bureau élu, pour prendre les décisions nécessaires.** Tout le CA sera informé par mail de toute façon.
- Sur proposition de plusieurs membres, un article sera étudié et ajouté au Règlement Intérieur pour mieux préciser le rôle du bureau. Il sera soumis à la prochaine Assemblée Générale.
- Annick Bouchot rappelle aussi aux secrétaires que les compte-rendus doivent rester objectifs. Le secrétariat se répartira les tâches, sans oublier la gestion des mails de la messagerie de l'association.
- La trésorerie fonctionnera entre la titulaire, son adjointe et la présidente. La nouvelle trésorière est encouragée à suivre la formation sur le sujet, qui aura lieu à Autun le 19 mai de 18h à 20h

### **IV Répartition des responsabilités**

Restent dans leur fonction :

Responsable du P'tit journal : Nicolas CHAVALARD

Responsable presse : Sylvie BONNARDOT

Responsable du site internet : Florence PANDROT (hors CA)

Responsable du matériel d'exposition : à voir avec Jacqueline Miniau

Responsables des parrainages : Annick BOUCHOT et Jacqueline GENOT MATTIO (hors CA)

### **V Calendrier des manifestations en France**

**Cette année, nous fêtons les 5 ans de l'association.** Le week-end des 10 et 11 avril a été programmé dans le calendrier des fêtes de Saint Léger les Paray.

Comme nous avons retenu la petite salle sous la mairie, nous organiserons une exposition (une partie des panneaux ayant été revus pour une exposition sur l'Afrique, à Gueugnon en février, seront prêts).

Nous avons retenu également la grande salle des fêtes pour un éventuel spectacle et repas. Or il s'avère que le groupe de danses comoriennes (DJABAL) qui s'était proposé ne redonne plus aucune nouvelle, malgré les relances de la présidente.

Nous décidons de supprimer la soirée en grande salle (la date sera restituée à la commune). Nous conserverons la petite salle le samedi et le dimanche pour y faire une conférence de Bruno Maître sur le micro crédit de 18 à 19h ainsi que le diaporama présenté à l'AG que nous pourrions prévoir à 15h30, les 2 jours.

Nous vendrons des produits des Comores et de la tisane (0,50 € la tasse). Les personnes qui veulent s'essayer aux recettes de gâteaux comoriens ont carte blanche...

Annick Bouchot est à la recherche d'un prêt d'une petite sono avec micro pour que la conférence et les commentaires du diaporama soient plus audibles.

Si la banque populaire nous octroie les 2000 € suite au dossier déposé par J.Ducroux, nous reprogrammerons une festivité en fin d'année.

Après discussion, le **rallye surprise** n'est pas programmé car il s'avère très difficile de trouver une date convenant à un nombre intéressant de participants.

**Pour la marche de Saint-Léger** fixée le 5 juin, Odette Sotty et Annie Chavalard se proposent d'aider à tenir le stand de Comores Horizon.

**Une vente de grilles** est fixée en mai, et nous aurons la possibilité de vendre des cases pendant les 2 jours de l'exposition en avril.

Anne Luminet se charge d'obtenir des renseignements sur une possibilité de s'engager un jour ou deux sur un lieu de **vendanges**. De même pour une **cueillette de fruits**, Annick Bouchot va se renseigner auprès de Nadine Clozel.

**Autre idée de financement** de Josyane Loisy:

**Vente d'un DVD**, à partir du film et du diaporama présenté lors de l'AG. Celui-ci pourrait intéresser ne serait-ce que les parrains. Célia Carrette propose son aide.

Nous partirions sur la base de 30 DVD, le prix reste à fixer.

### **Organisation du loto du 21 février**

L'installation de la salle devra se faire le dimanche matin à 9h car celle-ci n'est pas disponible le samedi.

Un repas est prévu le soir pour tous les gens qui se seront mobilisés la journée.

Le menu sera composé:

- de rôti de porc (Anne Luminet se renseigne du prix d'achat «tout cuit»),
- de salade que nous demanderons à M.Hélène Lamotte de préparer,
- de fromage,
- et de salade de fruits avec gâteaux, s'il en reste de la vente pendant le loto.

Les gâteaux seront confectionnés par des volontaires et vendus pendant le loto à la buvette.

Il reste encore des lots à trouver pour le tirage. Prévenir Annick Bouchot par mail dès que nous sommes en possession d'un lot.

## **VI Décisions pour les projets en cours et à venir**

**Les projets évoqués sont les suivants :**

- Poursuivre les **parrainages** à raison de 22 € par enfant. Se rappeler que 10 € sont pris sur le budget pour les enfants scolarisés, hors Ifoundihé, non parrainés.
- **L'énergie solaire**, les devis que nous possédons actuellement varient entre 5000 et 7000 € seulement pour un éclairage de la bibliothèque.
- **clôture de l'école** à poursuivre

- **construction de la route** par tranche de 700 €
- réparation des volets de l'école
- **mission** à Ifoundihé à prévoir pour 2 personnes (en participant à moitié du billet d'avion, soit 2000 € au total)
- **projets individuels** évoqués par certains villageois :
  - \* réparation de la **citerne d'eau** => **ce projet nous paraît prioritaire**
  - \* édition de **fascicules** destinés aux élèves de CM2 pour leur passage en 6ème => coût peu onéreux à priori, pourrait être retenu
  - \* ouverture d'une **épicerie**
  - \* **salle d'animation** pour les jeunes
  - \* fabrique de **parpaings**

## **VII Le point sur les finances, orientation du budget prévisionnel**

Il est décidé que les membres du bureau vont se réunir pour chiffrer précisément les prévisions financières pour les projets d'Ifoundihé.

La présidente expose à l'assemblée les sommes restantes des parrainages de chaque année. Les membres décident que la somme globale est allouée pour la construction en cours, du mur de l'école pour la sécurité des enfants. Le CA recevra prochainement, le détail financier de tous les projets chiffrés depuis le début de la création de l'association.

## **VIII Questions diverses**

Toutes les remarques ayant été faites au fur et à mesure, il ne reste pas de questions diverses.

Séance levée à 22h30

La secrétaire de séance : Annie Foltran